



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillant(e)s



Soporifique pour les uns ! Suppositoire pour les autres !

Récemment, la « Charte des principes du Surveillant Acteur incontournable... », soit disant «...d'une détention sécurisée », a été signée par les syndicats FO-UFAP-CGT. Incapables d'obtenir quoi que ce soit pour les Surveillants, les « fayots » du Ministre tentent de nous glisser le gros suppositoire.

À défaut d'être l'antidote contre le poison qui sévit dans nos détentions, cette charte fait plus sûrement office de théâtre d'attaques entre les signataires qui rivalisent de tracts au vitriol dans leur bataille pour le leadership. De « *L'effet papillon* » en passant par « *le Coq de Chantecler* », « *Le roi du pipeau* », « *Bête à bouffer du pangolin* », « *Les vautours et les pigeons* », « *Le roi des balochards* », nos 2 grands frères ennemis ne tarissent pas de mots doux pour montrer l'amour qu'ils se portent.

Cette charte « colle » au final des responsabilités supplémentaires aux Surveillant(e)s afin qu'ils soient bienveillants envers les détenus. Le tout, sans que l'effectif des Surveillants, ni même leur rémunération, soient revus à la hausse : **C'est le tarif syndical !**

L'effectif des Surveillant(e)s est suffisamment déficitaire pour comprendre que ce n'est certainement pas cette charte qui endiguera les violences dont les Surveillant(e)s sont victimes.

La hausse de l'effectif des Surveillants, un statut de personne dépositaire de l'autorité publique avec habilitation d'Agent de Police Judiciaire (APJ20), une politique plus coercitive à l'endroit des détenus, incontournables moyens de lutte contre les agressions, ne sont visiblement pas les priorités de ces très chers syndicalistes.

Leur priorité, c'est la très copieuse réforme de la Chaîne de Commandement pour laquelle ils se battent comme des chiffonniers, afin d'en soutirer les meilleurs bénéfices, entre autres, au Tableau d'Avancement. Les détentions ne risquent donc pas d'être sécurisées avec cette réforme, soit :

- Un effectif amputé de 470 Surveillants et de 930 Premiers Surveillants et Majors.
- Un effectif renforcé de 1400 Officiers.

Entre la « Réforme de la Chaîne de Commandement », la très abstraite note DAP relative à la « Stratégie nationale de lutte contre les violences en milieu carcéral », et pire, la « Charte du Surveillant Acteur... » signée par nos traitres, les Surveillant(e)s ne sont pas sortis de l'auberge...